

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

(Contacts presse

Frédéric Piquet Relations Presse Tel. 01 46 11 83 01 Port. 06 07 76 36 08 frederic.piquet@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra est chargée de la gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs français. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour concevoir des solutions de gestion, et pour exploiter et surveiller des centres de stockage de déchets radioactifs en protégeant l'homme et l'environnement de l'impact de ces déchets sur le court et le long terme.

Le concept de l'Andra pour le stockage des déchets radioactifs adopté par la Lituanie

L'Andra a signé le 23 octobre dernier un contrat commercial avec la Lituanie, dans le cadre d'un consortium piloté par Areva TA. L'Agence va accompagner le pays pour la conception d'un centre de stockage de déchets radioactifs sur le modèle du Centre FMA (déchets de faible et moyenne activité) situé à Soulaines-Dhuys, dans l'Aube. Elle apportera son expertise notamment dans la conception et l'évaluation de la sûreté du futur centre.

Au sein d'un groupement d'industriels mené par Areva TA associant l'Andra et trois partenaires lituaniens, l'Agence a signé le 23 octobre dernier un contrat commercial avec la Lituanie pour la conception d'un centre de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activité. En répondant à un appel d'offres international, l'Andra se positionne progressivement à l'étranger sur le marché du conseil et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le stockage de déchets radioactifs.

Fortes d'une expérience de plus de 40 ans, les équipes de l'Andra ont démontré leur savoir-faire et leur expérience dans la gestion des centres de stockage français: conception générale, maîtrise de la construction, exploitation (processus d'acceptation des déchets en stockage, gestion des flux de déchets), études de sûreté, suivi et surveillance de l'environnement et des centres avant et après fermeture.

Dans le cadre du contrat signé avec la Lituanie, l'Andra sera chargée d'apporter son expertise afin de guider les choix et décisions retenus à chaque étape du projet : choix définitif du site, concept de stockage, caractérisation des colis, mise en place des moyens de contrôle, études de sûreté à long terme.

Le futur centre de stockage sera construit selon le même concept que celui du CSFMA (Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité) exploité depuis 1992 par l'Andra et situé à Soulaines-Dhuys, dans l'Aube. Il accueillera des déchets de faible et moyenne activité issus du programme de démantèlement de la centrale d'Ignalina, engagé par la Lituanie.